



Je suis cautionnaire

Par **marie-helene68590**, le **28/08/2019 à 15:02**

Bonjour j 'aie signée cautionnaire pour mon fils qui a acheté une maison avec son épouse entre temps ils ont divorcé et mon fils a fait une fallite personnelle de ce fait il mon mit cautionnaire de mon ex belle fille . mon ex belle fille vient de décéder dois je continuer a payer la caution ? que je paye a un huissier depuis 7 ans . Je vous remercie de me répondre .Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/09/2019 à 23:23**

Bonjour

Je vous invite a regarder le contrat de prêt et les protections.

Au niveau des assurances souscrites en couverture du prêt (contre le décès notamment).

Par **youris**, le **08/09/2019 à 09:52**

bonjour,

vous deviez être caution pour votre fils et son épouse.

personne ne vous a mis caution, c'est vous qui avez accepté de vous porter caution pour votre fils et son épouse.

le décès de votre ex-belle-fille n'interrompt pas votre obligation de rembourser le crédit.

salutations